

---

**AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER DE LA MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Le conseil municipal, lors de la séance extraordinaire tenue à l'Hôtel de ville le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2025 à 19 h 30, a adopté le règlement suivant :

**Règlement numéro 2025-1225**

*Règlement modifiant le Règlement numéro 2017-1035 sur la tarification de différents services municipaux*

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement en écrivant à [greffe@boischatel.net](mailto:greffe@boischatel.net).

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

FAIT À BOISCHATEL, CE 18 DÉCEMBRE 2025



**Daniel Boudreault**  
Greffier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Daniel Boudreault, greffier, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie sur le site internet de la Municipalité, entre 13 h et 16 h, le 18<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2025.



**Daniel Boudreault**  
Greffier